



syndicat
national des
agents des
douanes

Interrégion Lille
Sections Lille, Dunkerque, Picardie

Compte rendu d'audience bilatérale du 14 juin 2011 avec Monsieur GALY, Directeur Interrégional de Lille

Le Directeur interrégional, Monsieur GALY, nous a accordé une audience ce 14 juin afin d'aborder ensemble les sujets repris ci dessous.

1) Point sur la fin de l'expérimentation du scanner à Calais (redéploiement des effectifs, aspect financier et incidence hiérarchique).

Monsieur GALY a confirmé en tous points ce que monsieur LANNEAU nous avait dit lors du CTPS DR du 19 mai 2011 à savoir :

- Le scanner britannique était en fin de contrat leasing et la technologie du matériel utilisé par Calais littoral BSI s'est révélée obsolète,
- L'autorisation d'exploitation du scanner délivrée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire était arrivée à son terme,
- L'attente du rapport définitif établi par les autorités britanniques sur l'évaluation de cette expérimentation et en l'absence de visibilité (soit une autre expérimentation avec un autre matériel soit un arrêt définitif) les versements des indemnités (primes OI/OS) seraient maintenus pour les bénéficiaires actuels
- La confirmation de l'engagement des opérations de démontage du scanner qui débutera fin juin avec un enlèvement de l'appareil par la suite (renseignements pris auprès de la DG et des autorités britanniques),
- Il avait autorisé le redéploiement des agents souhaitant quitter cette unité vers le Tunnel sous la Manche (même résidence) et rendre les effectifs Paris Spécial à la DG, tout en maintenant les ER (effectifs de référence) au seuil de 60 agents pour garder cette unité en classement TGU (très grande unité) ayant à sa tête un IR1 ou IR2 ou IR3 et des adjoints A et/ou B,
- Il a également abordé d'une manière beaucoup plus générale l'utilisation des moyens modernes (scanner mobile) pour la lutte contre les trafics et des contrôles de container à la circulation en particulier avec la fin des observatoires, la mise en phase du free flow et des contrôles dits « dynamiques » . La DG réfléchit d'ailleurs, dans sa phase d'évaluation du fonctionnement des 4 scanners mobiles, à revoir la doctrine d'utilisation de ces moyens modernes.

Le SNAD-CGT restera très vigilant sur ce sujet qui aborde les missions, les moyens alloués à la surveillance ainsi que les méthodes de travail.

2) Point sur les sous effectifs, notamment au Tunnel sous le Manche et au bureau de Prouvy.

Monsieur GALY a reconnu qu'il y avait bien un déficit d'agents pour ces deux résidences et qu'il avait espéré des mutations beaucoup plus importantes au premier tour de mutation 2011 .

Tunnel sous la manche

Le Directeur Inter régional a autorisé les redéploiements des agents souhaitant quitter la BSI de Calais littoral pour rejoindre le site du tunnel sous la Manche (résidence identique). Il a également restitué les effectifs Paris Spé à la DG. Cependant, il a maintenu les ER (effectifs de référence) au seuil de 60 agents pour que cette unité conserve son statut de TGU (très grande unité) avec à sa tête un IR1 (ou IR2/IR3) et des adjoints A et/ou B.

Pour le Tunnel, la DI a demandé l'affectation d'une quinzaine d'agents en sortie de stage (soumis à l'arbitrage de la DG) et a indiqué que les agents arrivés par mutations seront prioritairement affectés sur le site.

Dans la perspective des JO de 2012, il envisage également de revoir à la hausse les ER du Tunnel sous la Manche et en particulier celui concernant les MCRE (maître de chien recherche explosif) passant de 9 à 12. Il indique également qu'il fera appel aux effectifs Paris Spé si nécessaire. L'ensemble des chiffres sera communiqué lors du CTPS DI du 8 juillet 2011.

Prouvy CRD

Le Directeur Inter régional a reconnu que la situation était très préoccupante tant physiquement que moralement dans ce bureau, accentuée par des absences très importantes d'agents en congés maladie et/ou de longues durées. Pour le SNAD-CGT et même si notre DI a obtenu des Paris Spé (en particulier pour le chef de service) et réaffirmé souhaiter une arrivée massive d'agents lors des mutations, la situation reste catastrophique et une anticipation de la part de la DG A/2 est nécessaire.

Nous avons également évoqué le même problème pour le bureau principal d'Amiens.

3) Point sur la situation des agents de Steenvoorde et de Beauvais

Monsieur GALY a confirmé que les désidératas de l'ensemble des agents de STEENVOORDE et de BEAUVAIS (à l'exception d'un dossier pour l'instant) seront satisfaits.

Le SNAD-CGT (bien que complètement opposé à ces fermetures de services douaniers) a reconnu que la hiérarchie locale (Chef Divisionnaire et DRO de Dunkerque et d'Amiens auxquels sont associés les correspondants sociaux, ainsi que les services du BOP GRH de Lille) avait collaboré pleinement et usé de transparence avec les agents et les représentants du personnels CGT/CFDT.

En parallèle du suivi des agents de Beauvais, nous avons rappelé la nécessaire réévaluation des effectifs de référence du bureau de Compiègne et du service des tabacs d'Amiens du fait du transfert de la charge de travail de Beauvais sur ces services .

Monsieur GALY, en attendant le CTPS-DI du 8 juillet 2011, nous a indiqué qu'il avait l'intention d'abonder d'un catégorie A , l'effectif de référence de Compiègne.

Le SNAD-CGT sera très attentif sur ce sujet lors du CTPS-DI

4) Point sur l'avenir des brigades d'Avesnes et d'Hirson et du CISD.

Avesnes et Hirson BSI

Contrairement à ce qui avait été annoncé par le président lors du CTPS DR de Lille du 30 mai, le DI n'a pas confirmé son intention de fermer rapidement l'une ou l'autre brigade et reste sur ce qu'il avait annoncé lors du CTPS DI du 8 novembre 2010.

A savoir qu'il se donnait un an pour réfléchir sur l'ensemble du dispositif surveillance en cohérence avec la fin des observatoires, la mise en phase du free flow, la TPL (taxe Poids Lourd) et la mise en place de la nouvelle chaîne managériale surveillance.

Pour l'instant donc, pas question de fermer quoique ce soit même si sa réflexion devrait le conduire...à prendre les décisions annoncées par son DR. Si annonce il y a, cela se fera lors du futur CT DI (comité technique inter régional en lieu et place des CTPS DI) de janvier 2012.

Mais en reprenant les chiffres contentieux de ces deux unités depuis deux ans et en « maîtrisant » son exaspération.....on peut deviner où penchera sa balance.

Le CISD

Monsieur GALY s'étonne un peu de cette préoccupation. Il nous précise que la mise à disposition de deux agents du CISD au PLI et au pôle GRH était nécessaire par rapport à l'urgence de traitement de certains dossiers, mais que cela ne signifiait pas la remise en cause du CISD.

Le CISD de Lille vient d'absorber en grande partie l'activité des CISD de Lyon et Rouen.

Les effectifs de référence seront de l'ordre de 37,5 ETPT.

La charge de travail sera optimale pour 2012-2013 (DEB, DES)

Le passage par PRO DOUANE impliquera un changement de manière de travailler avec notamment plus d'assistance technique des entreprises.

Monsieur GALY ne changera pas la proportion de la catégorie C pour les effectifs de référence.

5) Point sur la situation de la division d'Arras et les conséquences pour les divisions de Boulogne sur Mer et d'Halluin.

Monsieur GALY est revenu sur l'ensemble des réflexions l'ayant conduit à proposer à la DG ce redécoupage douanier, à savoir :

- le rattachement à la division d'Halluin de l'unité de surveillance d'Arras afin de rendre cohérent le dispositif Surveillance avec une seule Division et ce pour faciliter la mise en place de la future chaîne de management. Ce rattachement permettra l'application d'un plan d'action identique sur un même axe de circulation ainsi que d'anticiper la levée des observatoires par l'occupation commune d'un point de contrôle (Fresnes les Montauban).

- le rattachement des services des OP/CO-CI à la Division de Boulogne trouvait sa justification pour des raisons de compétences, de pouvoirs juridiques mais surtout par rapport aux autorités de l'État (Préfecture et Sous Préfecture). Cela confortait également le schéma mis en place lors de la réorganisation des services OP/CO (Arras, bureau principal, étant proche de Lesquin).

Concernant l'aspect juridique soulevé lors du CTPS DR du 19 mai (légalité de ce rattachement au regard des attributions fixés par le décret 2007-1665 du 26.11.2007) le DI s'est dit confiant si l'une ou l'autre des OS allait devant le Tribunal Administratif. Il a cependant reconnu que ce « montage » administratif ne correspondait pas au décret précédemment cité et que de toute manière la DG devra solliciter le ministre tôt ou tard afin de revoir ce décret pour valider des décisions afin de faire coïncider le réel avec les textes en vigueur.

6) Point sur les JO 2012 à Londres et ses conséquences sur les services du Tunnel et de Lille gares.

Monsieur GALY a confirmé le respect des desideratas de congés pour les agents de Lille Gares et du Tunnel sous la Manche. Bien entendu tout le monde sera concerné par cet événement et qu'il attend de tous du bon sens. Il veillera en priorité à demander des agents de Paris Spécial en cas de forte demande en particulier au Tunnel sous la Manche et à Lille gare car pour lui les taux de contrôle devraient augmenter (même si aucune donnée tangible n'a pour l'instant été communiquée aux autorités).

Lille-Gares

L'unité de Lille-Gares verra ses ER s'accroître, notamment en raison des JO 2012 ainsi que de l'arrivée d'agents restructurés de Steenvoorde.

Conscient des problèmes liés à l'exiguïté et à l'état des locaux de l'unité, le Directeur a rappelé que la Douane travaille sur un site, certes moyenâgeux, mais concédé par la SNCF. En conséquence, aucun aménagement d'ampleur ne pourra être fait (seule la suppression de cloisons pourrait être envisagée) et que malgré les diverses relances de l'administration envers la société ferroviaire le dossier n'évolue pas. Les capacités de contrôle et d'accueil des voyageurs et des autorités sur site seront saturées pour les JO.

La SNCF, en vue de l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires (arrivée des opérateurs européens et particulièrement Deutsche Bahn avec l'Ice), projette de réaménager la plate forme ferroviaire de la gare Lille-Europe. Ces modifications amèneront à reconfigurer l'intégralité des interventions sur site.

Locaux douaniers et nouvelles modalités de retenue douanière

A l'évocation des problèmes de locaux de l'unité de Lille-Gares, le Directeur Inter régional a réaffirmé que les structures douanières ne devaient pas se plier à l'obligation de moyens (mise à disposition de locaux pour la présence d'avocat) mais devaient en revanche se plier à l'obligation de résultats (à savoir créer les conditions de confidentialité et de sécurité pour l'intervention de l'avocat).

Les représentants du SNAD-CGT